

COMpte Rendu DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2010

L'an deux mil dix, le quatorze juin à 20H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ÉLINEAU.

Présents : MM. Jean-Paul ÉLINEAU, Jacques BOURCEREAU, François BOSTVIRONOIS, Antoine DUPE, Jean BARREAU, Jean-François JOLLY, Eric MOLLÉ, Laurence GARREAU, Philippe CANTIN, Marie-Bernadette POIRAUDEAU, Mickaël RECULEAU, Josiane FRÉNEAU, Alexandra HAGRON, Fabrice DEVAUD, Anne BESSONNET, Daniel PIERRE, Denise CORBIN-STEIB, Loïc RENAUD.

Absent : M. Denis BOUTEAU.

Mme Denise CORBIN-STEIB a été élue secrétaire de séance.

1) RESTAURANT SCOLAIRE : TRANSFERT DE L'ACTIVITE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par convention en date du 9 novembre 1983, la commune de Commequiers avait confié la gestion du restaurant scolaire à l'association pour la gestion et le fonctionnement du restaurant scolaire de Commequiers.

L'association ne souhaitant plus poursuivre cette activité, il propose au Conseil Municipal de transférer à la commune la gestion du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide, avec effet au 1^{er} septembre 2010, de créer un restaurant scolaire municipal ouvert à tous les élèves et aux instituteurs des écoles primaires et maternelles de la commune de Commequiers, dans les locaux actuels du restaurant scolaire sis 6 rue Georges Clémenceau à Commequiers ;
- décide d'étendre ce service aux enfants et adultes du centre de loisirs de Commequiers ;
- approuve le règlement intérieur relatif à l'organisation et au fonctionnement du restaurant scolaire et précise que ledit règlement sera notifié à chaque famille ;
- précise que les crédits nécessaires à la gestion du restaurant scolaire, ainsi qu'à la rémunération des agents participant à son fonctionnement, seront inscrits au budget communal 2010.
- fixe à la majorité absolue, les tarifs de la redevance pour les repas préparés par le service municipal de restauration scolaire ainsi qu'il suit pour l'année scolaire 2010/2011 avec effet au 1^{er} septembre 2010 :

Restaurant scolaire	Enfants		Occasionnels	Adultes
	Réguliers			
	Maternelles (PS - MS - GS)	Primaires (CP - CE - CM)		
	3,00 €	3,10 €	3,50 €	5,20 €
Centre de loisirs	3,10 €	3,10 €		5,20 €

Détail des votes relatifs aux tarifs :

- ✓ 11 voix pour et 7 voix contre la mise en place de tarifs différentiels en fonction de l'âge des enfants prenant régulièrement leur repas
- ✓ concernant les repas du restaurant scolaire : 3 abstentions pour le tarif des réguliers, 2 abstentions pour le tarif des occasionnels, 2 abstentions et 2 voix pour un prix à 5 € pour le tarif des adultes
- ✓ concernant les repas du centre de loisirs : 4 abstentions et 2 voix pour un prix à 3,05 € pour le repas des enfants

2) TRAVAUX DE VOIRIE 2010 – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 29 mars 2010, le programme des travaux de voirie 2010 estimé à 229 754 € HT, a été adopté.

La consultation des entreprises n'ayant pas encore été lancée, il propose de modifier le programme afin d'y ajouter les travaux suivants :

TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2010 TRAVAUX COMPLEMENTAIRES	ESTIMATION	
	HT	TTC
rue Charles de Gaulle – création de 3 plateaux surélevés	14 372,00	17 188,91
aire de basket en enrobé	4 290,00	5 130,84
Total	18 662,00	22 319,75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité absolue (1 voix contre l'aire de basket, 1 abstention relative aux plateaux ralentisseurs),

- donne son accord pour rajouter ces travaux au programme des travaux de voirie 2010, dans le cadre d'un marché sous forme de procédure adaptée et engager la procédure de consultation des entreprises ;
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur Jacques BOURCEREAU 1^{er} adjoint, à signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010.

La séance est levée à 23h30



Le Maire,
Jean-Paul ELINEAU